

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 14

SEANCE DU 3 MARS 2026

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, M. Thierry ZANARDO, M. Julien AMALRIC, Mme Laura GANSEMAN, Mme Sabine GORSSE, Mme Catherine AURIOL, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Hélène VA, conseillère municipale à M. Christophe MAURIES, premier adjoint

Absents : Mme Sabine GORSSE, conseillère municipale

Date de la convocation : 25/02/2026

Date d'affichage : 25/02/2026

Mme Marie-Florence FARAL est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Proposition de vote d'une motion pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie au SDET

Monsieur le Maire informe que la mairie a reçu un courrier du SDET expliquant les éventuelles répercussions négatives qu'impliquerait l'entrée en vigueur du texte du futur projet de loi sur la décentralisation proposée par le gouvernement sur la structure du SDET et sur l'ensemble des syndicats intercommunaux d'énergie en France.

L'objectif de la motion proposée par le SDET est de sensibiliser l'ensemble des conseillers municipaux au devenir du service public de la distribution d'électricité et du rôle central que l'échelon communal, représenté par le syndicat d'énergie, occupe dans l'objective répartition des fonds d'investissements dédiées à l'électrification des territoires et notamment aux besoins et à la qualité d'électricité des usagers les plus éloignés.

Il semble essentiel qu'un service public basé sur la proximité, la mutualisation et la solidarité entre territoires urbains et ruraux, garde un ancrage local à travers une structure intercommunale telle que le SDET.

Monsieur le Maire présente un modèle de motion à valider.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la motion.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
José NUNES



La secrétaire de séance,

